



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 04 JUIN 2021

La réunion a débuté à 18h00 sous la présidence du Maire, M. Séverin MEDORI.

Conseillers présents :

Mme Patricia ROSSI, 2^{ème} adjoint
M. Jean-Marc NICOLAI, 3^{ème} adjoint
Mme Muriel MASSE, 4^{ème} adjoint
M. Mathieu DAGREGORIO
Mme Marine DAIDERI
Mme Aurélia DENEUBOURG
M. Xavier GIACOBETTI
Mme Christelle GROSSI

Conseillers absents et représentés :

M. Paul GIACOMETTI, pouvoir donné à M. Xavier GIACOBETTI
M. Pierre ROSSI, pouvoir donné à M. Séverin MEDORI
M. Louis SEMIDEI, pouvoir donné à M. Séverin MEDORI

Conseiller absent :

Mme Isabelle CALENDINI
Mme Dominique FILIPPI
M. Michel SINIBALDI

Secrétaire de séance :

Mme Patricia ROSSI

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance et soumet au vote le procès verbal de la séance du 07 mai 2021 qui est approuvé à l'unanimité des suffrages. Il est ensuite procédé à l'examen des délibérations inscrites à l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- ▶ Changement de nom de la société attributaire du pré-contrat de fortage
- ▶ Détachement parcellaire : attribution d'un bail emphytéotique
- ▶ Appel à projet Primur'Arte
- ▶ Ameublement et équipement informatique de la nouvelle mairie : demande de financement
- ▶ Questions diverses

Mme Christelle GROSSI présente aux conseillers les devis concernant l'achat du mobilier de la cuisine pour la nouvelle mairie ainsi que celui des différentes chaises (bureaux, salle de réunion...). Le devis pour l'accueil est refusé. Le meuble d'accueil actuel sera conservé.

Après cette présentation, le maire précise que la fin de la construction de la nouvelle mairie annexe est actuellement fixée pour début octobre prochain.

Délibération n°1 : Ameublement et équipement de la nouvelle mairie : demande de financement

Le projet d'équipement en mobilier et matériel informatique de la nouvelle mairie s'élève à un coût global de 22 000 € et se décompose de la façon suivante :

- Mobilier de bureau : 16 000 €
- Aménagement de la salle de repos : 3000 €
- Equipement informatique : 3000 €

Le plan de financement est le suivant :

- Collectivité de Corse : 60 % : 13 200 €
- Mairie (40%) part contributive : 8 800 €

Vote à l'unanimité pour le projet d'équipement en mobilier et matériel informatique de la nouvelle mairie annexe ainsi que son plan de financement.

Délibération n°2 : Changement de nom de la société attributaire du pré contrat de fortage

Le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 11 décembre 2020, une délibération votée à l'unanimité autorisait la société TERRACO, filiale du groupe BRANDIZI, à entamer l'ensemble des démarches administratives en vue de l'ouverture d'une carrière d'extraction.

Dans un courrier daté du 27 mai 2021, le groupe BRANDIZI porte à la connaissance de notre collectivité que la société BETAG, autre filiale du Groupe BRANDIZI, spécialisée dans l'exploitation de carrières d'extraction, est chargée du dossier de demande d'autorisation d'ouverture de la carrière d'extraction. Il est donc souhaitable de modifier ce changement de dénomination de la société attributaire du contrat de fortage.

Vote à l'unanimité pour que le contrat de fortage, soit finalisé avec la société BETAG au lieu de la société TERRACO, ces deux entités étant toutes des filiales du Groupe BRANDIZI, ce changement de dénomination ne modifiant en rien les conditions du contrat de fortage

Délibération n°3 : Attribution d'un bail emphytéotique sur la parcelle A 873

Le Maire rappelle que le conseil municipal du 2 avril 2021, a approuvé le projet d'installation d'une unité de transformation de fruits sur la parcelle communale A 873, projet porté par « L'atelier corse fruits et légumes ».

La commune ayant été retenue pour ce projet, le Maire souhaite pour le finaliser d'établir un bail emphytéotique d'une durée de 50 années sur la parcelle A 873 avec la société dénommée ATELIER CORSE FRUITS ET LEGUMES.

Vote à l'unanimité pour donner pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer le bail emphytéotique et tous documents s'y rapportant.

Délibération n°4 : Appel à projet Primur'arte

Cet appel à projet a pour objectif de permettre la diffusion et la découverte de la création culturelle insulaire dans des territoires qui en sont dépourvus à travers la proposition d'une programmation culturelle.

Au moins un des spectacles est donné en langue corse ou plurilingue (dont le corse). Chaque spectacle prévoit un temps d'échanges entre le public/les élèves et les artistes afin de créer les conditions adéquates à l'accueil et à la compréhension de l'œuvre. Les spectacles proposés sont produits par des professionnels : artistes, groupes et compagnies résidant à titre principal en Corse.

Le Maire propose deux événements :

- ▶ La compagnie Helios Perdita, intitulé du spectacle « Luke & Bob, DYLAN revisited ». Ce spectacle se tiendra le 24 juillet 2021 sur le domaine de la Moutarde
Le coût de la représentation est de 2 950€ TTC et 200€ pour les frais de logement
- ▶ Pour les enfants, la compagnie Farandula représentée par Mme Gabrielli Véronique, spectacle marionnettes bilingue français /corse pour un coût de 1500€

Vote à l'unanimité pour participer à l'appel à projet Pimur'Arte lancé par la collectivité de Corse et de proposer les 2 événements cités ci-dessus pour un coût global de 4 450€, hébergement compris.

Mme Muriel MASSE présente aux conseillers le modèle des plaques des rues et lieux-dits dans le cadre de l'adressage. Le modèle est retenu. Un devis est sollicité pour connaître le montant global, pose comprise.

Questions diverses : NEANT

Les sujets étant épuisés, le maire lève la séance à 19H30

Secrétaire de séance,

Patricia ROSSI

Le Maire,

Séverin MEDORI